

**PROCES – VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du 12 mars 2015  
de  
SGS SA, Genève**

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 12 mars 2015, à Genève, au Quai du Mont-Blanc 19, au Théâtre du Léman, sous la présidence de Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président du Conseil d'administration.

La séance est ouverte à 15h00 et levée à 16h50

Sergio Marchionne prend la parole pour s'adresser à l'assemblée, puis il passe la parole à Monsieur Christopher KIRK, Chief Executive Officer. Les textes des exposés de Messieurs MARCHIONNE et KIRK demeureront annexés au présent procès-verbal.

Puis, Monsieur Sergio MARCHIONNE, Président, désigne Monsieur Olivier MERKT, avocat conseil de la société, comme secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 12 des statuts, par lettre adressée le 19 février 2015 à chaque actionnaire inscrit sur le registre des actions nominatives, ainsi que par publication faite le 19 février 2015 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, organe officiel de publicité de la société.

L'organe de révision, la société Deloitte SA, est représenté par Monsieur James BAIRD.

Le secrétaire informe également l'assemblée que Maître Corinne ROSSET, Notaire est présente et a été mandatée pour constater en la forme authentique les décisions de l'assemblée concernant les points 5 et 6 de l'ordre du jour qui impliquent une modification des statuts.

Le Président informe également que les débats sont enregistrés afin de pouvoir en dresser un compte-rendu, en sus du procès-verbal, si nécessaire.

Ces formalités étant accomplies, le secrétaire donne connaissance de la liste de présence :

5'093'715 actions nominatives de Fr. 1.- chacune sont représentées à l'assemblée comme suit :

Actions représentées par l'actionnaire ou un mandataire privé	1'411'086
Actions représentées par le représentant indépendant (Me Gérard Defacqz, notaire à Genève)	3'682'629

soit ensemble 65.12% du capital-actions.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets portés à l'**ordre du jour**, à savoir :

- 1 Rapport annuel 2014**
  - 1.1. Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2014
  - 1.2. Vote consultatif du rapport de rémunération 2014
- 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction**
- 3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA**
- 4 Elections**
  - 4.1. Elections au Conseil d'administration
  - 4.2. Election du Président du Conseil d'administration
  - 4.3. Election du Comité de rémunération
  - 4.4. Election de l'organe de révision
  - 4.5. Election du représentant indépendant
- 5 Modifications des statuts**
- 6 Modification du Capital autorisé**
- 7. Rémunération**
  - 7.1. Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2016
  - 7.2. Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2016
  - 7.3. Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2014
  - 7.4. Plan d'incitation à long terme à émettre en 2015

L'ordre du jour est accepté sans opposition.

## **1 Rapport annuel 2014**

### **1.1 Rapport annuel, comptes de SGS SA et comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2014**

Le rapport annuel, les comptes annuels de la SGS SA et les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2014 ont été mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et statutaires. Une copie imprimée du rapport annuel demeurera annexée au présent procès-verbal.

Les actionnaires ont également pu prendre connaissance du rapport du 6 février 2015 de l'organe de révision, la société Deloitte SA, sur les comptes de SGS SA et sur les comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2014.

L'organe de révision déclare n'avoir rien à ajouter à ses rapports, dans lesquels il recommande l'approbation des comptes de SGS SA et des comptes consolidés tels que soumis à l'assemblée.

Madame Elisabeth Salina Amorini prend la parole et pose les questions suivantes :

- 1) Le rapport annuel mentionne des changements dans le système de rémunération. Elle demande des précisions sur le mode d'évaluation des actions qui seront allouées aux membres de la direction.

Le président explique que la société a introduit pour 2015 un nouveau système de rémunération variable pour son équipe de direction. Le montant des bonus annuels est déterminé sur la base d'objectifs prédéfinis. Une fois le montant du bonus annuel établi, le montant résultant sera payé pour 50% en espèce, et pour 50% sous la forme d'allocation d'actions de la société. Pour les besoins de la conversion d'un montant en un nombre d'actions, il sera fait référence strictement à la valeur du marché des actions, en prenant comme référence un taux moyen établi durant une période avant l'attribution. Il confirme que les actions ne seront pas distribuées à une valeur préférentielle, mais bien à une valeur qui correspond au marché.

- 2) Le rapport annuel fait également référence à un plan d'investissement à long terme. Elle demande combien d'actions seront attribuées pour ce plan.

Le président explique que les détails du plan n'ont pas encore été finalisés ni communiqués à l'interne. Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser la mise sur pied d'un tel plan, dans les limites proposées par le Conseil d'administration. Le plan sera destiné à motiver la direction à poursuivre une politique de croissance de l'entreprise et à améliorer sa position concurrentielle. Par conséquent, les éléments tels que la croissance du Groupe et de « total Shareholders Return » figureront parmi les objectifs du plan. Les actionnaires seront informés en détail de la mise en œuvre de ce plan lors de la publication des rapports de rémunération des années suivantes. Quant au nombre d'actions, il dépendra du prix des actions au moment de leur attribution dans le cadre de ce plan.

- 3) Le Groupe détient une large position en espèces. Elle désire savoir quelle part de cette position est détenue en francs suisses et comment la société gère ces positions au vu des taux d'intérêts négatifs.

Le président indique que, au 31 décembre 2014, le Groupe détenait CHF 984 millions au niveau de la société en suisse. De cette somme, CHF 856 millions étaient placés en dépôts money markets et sous forme de comptes bancaires. A ce jour, la SGS n'est pas impactée par des taux d'intérêts négatifs, mais ces fonds ont des rendements négligeables, vu les conditions du marché.

- 4) Dans la note 24 en annexe des comptes du Groupe, il est indiqué que le Groupe prévoit de faire un versement de CHF42 million au fond de pension de la filiale aux Etats-Unis.

Le président donne la parole Mme C. de Geyseler qui explique qu'il s'agit d'un versement unique qui permettra de clore un ancien plan en primauté des contributions. Il ne s'agit pas d'un coût récurrent.

- 5) Finalement, elle remarque que SGS a annoncé de nouveaux services dans le domaine de l'art. Elle demande des précisions à ce sujet.

C. Kirk explique que, dans le cadre d'innovation de nouveaux services, SGS va offrir des services permettant de déterminer la condition d'une œuvre d'art avant et après transport. Il s'agit d'une nouvelle activité.

Une fois les réponses données aux questions posées, et aucun autre actionnaire ne demandant la parole, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée ayant pris connaissance du rapport annuel, des comptes et des rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2014 approuve :  
- le rapport annuel  
- les comptes annuels de SGS SA et  
- les comptes annuels consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2014 tels qu'ils ont été soumis. "***

**Cette résolution est approuvée par <sup>1</sup>**

***voix exprimées***

<b><i>OUI</i></b>	<b><i>4'915'045</i></b>	<b><i>96.49 %</i></b>
<b><i>NON</i></b>	<b><i>12'699</i></b>	<b><i>0.25 %</i></b>
<b><i>ABSTENTIONS</i></b>	<b><i>166'139</i></b>	<b><i>3.26%</i></b>

***Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'883***

## **1.2**

### **Rapport de rémunération 2014 (vote consultatif)**

Dans un souci de transparence, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à un vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

<sup>1</sup> Suite à une analyse des résultats du vote, la société SIX SAG qui procédait à l'organisation du vote électronique, a admis avoir commis une erreur durant l'assemblée, de sorte que les résultats affichés pendant l'assemblée ne correspondaient pas aux voix exprimées. Les résultats indiqués dans le présent procès-verbal correspondent à la réalité des votes, tels que confirmés après coup par SIX SAG (attestation en annexe au procès-verbal).

Il est rappelé aux actionnaires que ce rapport, qui détaille les principes du Groupe en matière de rémunération, est disponible sur le site internet et est également annexé au rapport annuel.

La discussion n'étant pas demandée la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2014. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'772'271</b>	<b>93.69 %</b>
<b>NON</b>	<b>169'597</b>	<b>3.33 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>151'602</b>	<b>2.98 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'883

<b>2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction</b>
-----------------------------------------------------------------

Il est tout d'abord rappelé qu'en vertu des dispositions légales, les personnes ayant participé à la gestion sont exclues de ce vote, à savoir :

- les membres du Conseil d'administration ayant fonctionné durant tout ou partie de l'exercice 2014,
- les membres de la Direction ayant assumé une fonction durant tout ou partie de l'exercice 2014,

ainsi que

- les actionnaires représentés au Conseil d'administration, soit Serena Sàrl et les membres de la famille de Monsieur August VON FINCK.

La discussion n'étant pas demandée et personne ne s'opposant à un vote groupé pour la décharge au Conseil d'administration et à la Direction, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour leur gestion durant l'exercice 2014."**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>2'538'926</b>	<b>92.26 %</b>
<b>NON</b>	<b>25'140</b>	<b>1.06 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>172'835</b>	<b>7.32 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote  
(après déduction des actions exclues de ce vote) : 2'736'938

### 3 Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan de SGS SA

Le bénéfice net disponible, à disposition de l'assemblée, se compose comme suit :

	CHF
Bénéfice de l'exercice	378'165'415
Report de l'exercice précédent	341'877'870
Dividendes payés sur propres actions remises en circulation en 2014 avant l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2014	(1'645'215)
Mouvement de la réserve pour propres actions	31'321'687
<hr/>	
Total du bénéfice net disponible	749'719'757
Dividende total de CHF 68.- par action	(521'934'408)
<hr/>	
Solde reporté à nouveau	227'785'349
<hr/>	

Le Conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice net disponible de CHF 749'719'757 :

- ♦ Dividende : CHF 521'934'408
- ♦ Solde reporté à nouveau : CHF 227'785'349

Étant rappelé qu'aucun dividende n'est payé sur les actions détenues directement ou indirectement par SGS SA.

L'assemblée est informée qu'en cas d'acceptation, le dividende de CHF 68.- brut par action sera payé le 18 mars 2015 sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée approuve la proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice net disponible, soit :***  
***- payer un dividende de CHF 68.- par action (CHF 521'934'408) et***  
***- reporter CHF 227'785'349 à compte nouveau."***

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'950'157</b>	<b>97.18 %</b>
<b>NON</b>	<b>378</b>	<b>0.01 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>143'265</b>	<b>2.81 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'853

## 4 Elections

### 4.1 Elections au Conseil d'administration

Les mandats de tous les administrateurs actuellement en fonction arrivant à terme le jour de l'assemblée, tous les administrateurs se portent à nouveau candidats à l'élection au Conseil d'administration de la société. Monsieur Christopher Kirk se porte également candidat. Conformément aux dispositions statutaires, le mandat des membres du Conseil d'administration est d'une durée d'un an arrivant à terme à la date de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est faite et la discussion n'étant pas demandée, les résolutions suivantes sont mises au vote :

#### **4.1.1 "L'assemblée réélit Monsieur Sergio MARCHIONNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

##### **Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'724'823</b>	<b>73.12 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'223'690</b>	<b>24.02 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'297</b>	<b>2.85 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'853

#### **4.1.2 "L'assemblée réélit Monsieur Paul DESMARAIS jr. en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

##### **Cette résolution est approuvée par**

voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>3'636'319</b>	<b>71.39 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'311'695</b>	<b>25.75 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'685</b>	<b>2.86 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'813

#### **4.1.3 "L'assemblée réélit Monsieur August VON FINCK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

##### **Cette résolution est approuvée par**

<i>voix exprimées</i>		
<b>OUI</b>	<b>3'532'413</b>	<b>69.35 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'415'704</b>	<b>27.79 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'464</b>	<b>2.86 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'816

**4.1.4 "L'assemblée réélit Monsieur François VON FINCK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

<i>voix exprimées</i>		
<b>OUI</b>	<b>3'783'775</b>	<b>74.28 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'163'093</b>	<b>22.83 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'883</b>	<b>2.89 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'733

**4.1.5 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

<i>voix exprimées</i>		
<b>OUI</b>	<b>3'671'109</b>	<b>72.07 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'276'374</b>	<b>25.06 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'716</b>	<b>2.87 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'798

**4.1.6 "L'assemblée réélit Monsieur Cornelius GRUPP en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

<i>voix exprimées</i>		
<b>OUI</b>	<b>4'882'697</b>	<b>95.87 %</b>
<b>NON</b>	<b>12'784</b>	<b>0.25 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>146'059</b>	<b>3.90 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'268

**4.1.7 "L'assemblée réélit Monsieur Peter KALANTZIS en qualité**



*de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "*

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'760'349</b>	<b>93.46 %</b>
<b>NON</b>	<b>186'552</b>	<b>3.66 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'920</b>	<b>2.89 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'652

**4.1.8 "L'assemblée élit Monsieur Christopher KIRK en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>3'828'800</b>	<b>75.15 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'117'475</b>	<b>21.94 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>146'588</b>	<b>2.90 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'666

**4.1.9 "L'assemblée réélit Monsieur Gérard LAMARCHE en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>3'469'038</b>	<b>68.10 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'478'398</b>	<b>29.02 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'959</b>	<b>2.88 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'666

**4.1.10 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby DU PASQUIER en qualité de membre du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'817'201</b>	<b>94.57 %</b>
<b>NON</b>	<b>129'703</b>	<b>2.55 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>146'331</b>	<b>2.89 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

Le Président constate que Messieurs Sergio MARCHIONNE, Paul DESMARAIS jr., August VON FINCK, François VON FINCK, Ian GALLIENNE, Cornelius GRUPP,

Peter KALANTZIS, Gérard LAMARCHE et Shelby DU PASQUIER ayant recueilli la majorité des voix, sont **réélus**. Il constate également que Monsieur Christopher KIRK est **élu**.

## 4.2 Election du Président du Conseil d'administration

Le Président de l'assemblée propose de réélire le Président du Conseil d'administration, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La résolution suivante est mise au vote :

**4.2.1 "L'assemblée réélit Monsieur Sergio MARCHIONNE en qualité de Président du Conseil d'administration, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>3'716'430</b>	<b>72.96 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'231'343</b>	<b>24.17 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'814</b>	<b>2.87 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

:

Le Président constate que Monsieur Sergio MARCHIONNE, ayant recueilli la majorité absolue des voix, est réélu. Il confirme en outre qu'il a déclaré, par avance, accepter ce mandat.

## 4.3 Election des membres du Comité de Nomination et Rémunération

Le Président propose d'élire les membres du Comité de Nomination et Rémunération, en application notamment de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Les résolutions suivantes sont mises au vote :

**4.3.1 "L'assemblée réélit Monsieur August V VON FINCK en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>3'412'159</b>	<b>66.99 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'536'109</b>	<b>30.16 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'257</b>	<b>2.86 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

:

**4.3.2 "L'assemblée réélit Monsieur Ian GALLIENNE en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>3'600'361</b>	<b>70.68 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'347'753</b>	<b>26.46 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'455</b>	<b>2.86 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

**4.3.3 "L'assemblée réélit Monsieur Shelby DUPASQUIER en qualité de membre du Comité de Nomination et Rémunération, pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016. "**

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'814'903</b>	<b>94.53 %</b>
<b>NON</b>	<b>132'874</b>	<b>2.61 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>145'113</b>	<b>2.87 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'664

Le Président constate que Messieurs, August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby DU PASQUIER ayant recueilli la majorité des voix, sont **réélus**. Il confirme en outre que Messieurs August VON FINCK, Ian GALLIENNE et Shelby DU PASQUIER ont déclaré, par avance, accepter ces mandats.

**4.4 Election de l'organe de révision**

Le Président formule que le Conseil d'administration propose d'élire à nouveau Deloitte SA Genève, comme organe de révision des comptes statutaires de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS pour l'exercice 2015.

Le représentant de Deloitte SA confirme que cette dernière acceptera ce mandat, si l'assemblée en décide ainsi.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée décide d'élire Deloitte SA, Meyrin, comme organe de révision des comptes de SGS SA et des comptes consolidés du Groupe SGS, pour l'exercice 2015"**

**Cette résolution est approuvée par**

*Voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'893'107</b>	<b>96.06 %</b>
<b>NON</b>	<b>56'057</b>	<b>1.10 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>143'946</b>	<b>2.84 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

**4.5 Election du représentant indépendant**

Le Président propose d'élire à nouveau l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz comme représentant indépendant.

Aucune autre proposition n'étant faite et la discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée décide d'élire l'Etude de notaires Jeandin & Defacqz, comme représentant indépendant pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée 2016"**

**Cette résolution est approuvée par**

*Voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'809'509</b>	<b>94.42 %</b>
<b>NON</b>	<b>40'269</b>	<b>0.79 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>143'635</b>	<b>4.79 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

## 5 Modification des statuts

Le Conseil d'administration propose d'adapter les statuts de la société à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Les propositions de modification des statuts étant jointes à la convocation à l'assemblée, il n'en est pas donné lecture. La délibération sur ce point de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal dressé en la forme authentique par Maître Corinne ROSSET, notaire à Genève, conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des Obligations.

La **résolution** suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide d'adopter la modification des articles 9, 12 al.3, 18 al.2, 23 al.3 et 4, 24bis, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32 des statuts."***

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>3'681'126</b>	<b>72.27 %</b>
<b>NON</b>	<b>1'223'826</b>	<b>24.03 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>188'599</b>	<b>3.71 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

## 6 Modification de l'article 5ter des statuts (capital autorisé)

Le Conseil d'administration propose d'abroger l'article 5ter des statuts et d'adopter un nouvel article 5ter.

La délibération sur ce point de l'ordre du jour fait l'objet d'un procès-verbal dressé en la forme authentique par Maître Corinne ROSSET, notaire à Genève, conformément aux dispositions de l'article 647 du Code des Obligations.

La **résolution** suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide d'abroger l'article 5ter et d'adopter un nouvel article 5ter ainsi conçu :***

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs tranches jusqu'à un montant nominal de CHF 500'000.- divisé en 500'000 actions nominatives de CHF 1.- chacune.

<sup>2</sup> Le Conseil d'administration est autorisé à exclure le droit préférentiel de souscription des actionnaires, et à attribuer les actions ou le droit préférentiel de souscrire les actions à des tiers dans le cas de l'acquisition d'une entreprise ou de parties d'entreprise, de la prise de participation dans une entreprise ou société, ou de transactions similaires.

<sup>3</sup> Le Conseil d'administration déterminera le prix d'émission et les autres conditions d'émission des nouvelles actions qui seront émises aux conditions du marché à la date de leur émission.

<sup>4</sup> Le présent article 5ter est valide jusqu'au 12 mars 2017.

**Cette résolution est approuvée par**

*voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'659'634</b>	<b>91.48 %</b>
<b>NON</b>	<b>287'574</b>	<b>5.65 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>146'113</b>	<b>2.88 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'668

**7.1 Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2016**

Conformément aux dispositions statutaires qui viennent d'être adoptées, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la direction en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

***"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant global de CHF 2'125'000 représentant la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période se terminant à la date de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016"***

**Cette résolution est approuvée par**

*Voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'859'782</b>	<b>95.41 %</b>
<b>NON</b>	<b>84'442</b>	<b>1.66 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>149'142</b>	<b>2.94 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'650

**7.2 Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2016**

Conformément aux dispositions statutaires qui viennent d'être adoptées, le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la rémunération fixe due à la Direction en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée autorise l'allocation d'un montant cumulé maximum de CHF 9'000'000 pour la rémunération fixe des membres de l'Operations Council (y compris le Directeur Général) pour la période fiscale 2016.**

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'853'457</b>	<b>95.29 %</b>
<b>NON</b>	<b>88'844</b>	<b>1.74 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>150'641</b>	<b>2.98 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'500

:

### **7.3 Rémunération annuelle variable de la Direction pour l'année fiscale 2014**

Conformément aux dispositions statutaires qui viennent d'être adoptées, le Président propose à l'assemblée d'approuver le montant global de la rémunération variable, liée à la performance de l'Operations Council durant l'exercice 2014 en application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée décide d'approuver la proposition d'un montant cumulé de CHF 5'586'000 représentant la rémunération variable due aux membres de l'Operations Council en rapport avec l'exercice fiscal 2014."**

**Cette résolution est approuvée par**

Voix exprimées

<b>OUI</b>	<b>4'787'847</b>	<b>94.00 %</b>
<b>NON</b>	<b>155'764</b>	<b>3.06 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>149'100</b>	<b>2.95 %</b>

Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'556

:

### **7.4 Plan incitatif à long terme à émettre en 2015**

Conformément aux dispositions statutaires qui viennent d'être adoptées, le Président propose à l'assemblée d'approuver l'émission du plan d'incitation à long terme pour les membres de l'Operations Council en 2015, pour un montant maximum équivalent à CHF 30'000'000.

La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante est mise au vote :

**"L'assemblée décide d'approuver la proposition de l'émission d'un plan d'incitation à long terme pour les membres de l'Operations Council en 2015, pour un montant maximum équivalent CHF 30'000'000. "**

**Cette résolution est approuvée par**

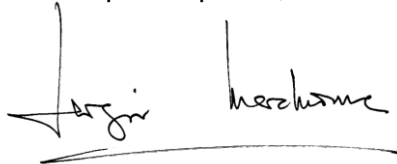
*Voix exprimées*

<b>OUI</b>	<b>4'597'691</b>	<b>90.26 %</b>
<b>NON</b>	<b>346'522</b>	<b>6.80 %</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>149'232</b>	<b>2.94 %</b>

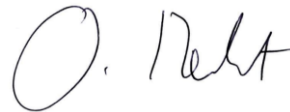
Actions présentes/représentées lors de ce vote : 5'093'552  
:

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le lundi 21 mars 2016.

Personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée à 16h50.



.....  
Sergio MARCHIONNE  
Président



.....  
Olivier MERKT  
Secrétaire de l'assemblée

Annexes au procès-verbal :

- Exposé du Président du Conseil d'administration
- Exposé du Directeur Général
- Rapport annuel 2014
- Liste des Collaborateurs SGS et Securitas





Recommandé

SGS SA

Monsieur Olivier Merkt

1, Place des Alpes

Case postale 2152

1211 Genève 1

**SIX SAG SA**

Baslerstrasse 90

CH-4600 Olten

Adresse postale:

Case postale

CH-4601 Olten

T +41 58 399 6111

F +41 58 499 6111

[www.six-securities-services.com](http://www.six-securities-services.com)

Personne de contact

Roland Zurbach

T +41 58 399 6132

F +41 58 499 6192

[roland.zurbach@six-group.com](mailto:roland.zurbach@six-group.com)

Olten, le 20 avril 2015 / tkc1e

**Assemblée générale SGS du 12 mars 2015 – Résultats des votes**

Monsieur,

Nous vous confirmons que le tableau récapitulatif en annexe contient les résultats qui correspondent aux votes des actionnaires présents à l'Assemblée générale du 12 mars 2015.

Nous avons procédé au contrôle des votes de chaque point de l'ordre du jour et validons de manière définitives ces résultats.

Fait à Olten le 20 avril 2015 pour servir et valoir ce que de droit.

SIX SAG SA

Kim Hoa Duong  
Head SAG

Roland Zurbach  
Senior Relationship Manager

Annexe

## Résultats des votes pour l'Assemblée générale SGS du 12 mars 2015

	Résolutions	Voix présentes	Vote-Oui	Vote-Non	Abstention	Non voté	Non réceptionné	Positions exclues
1.1	Approbation du rapport annuel et des comptes 2014 de SGS SA et du Groupe SGS	5'093'883	4'915'045	12'699	166'139	0	0	0
1.2.	Approbation du rapport sur les rémunérations 2014 (vote consultatif)	5'093'883	4'772'271	169'597	151'602	413	0	0
2	Ocrot de la décharge au Conseil d'administration et à la Direction	2'736'938	2'538'926	25'140	172'820	52	50	2'356'895
3	Emploi du bénéfice SGS SA, distribution d'un dividende de CHF 68 par action	5'093'853	4'950'157	378	143'265	53	30	0
4.1.1.	Election au Conseil d'administration de M. Sergio Marchionne	5'093'853	3'724'823	1'223'690	145'297	43	30	0
4.1.2.	M. Paul Desmarais, jr.	5'093'813	3'636'319	1'311'695	145'685	114	70	0
4.1.3.	M. August von Finck	5'093'816	3'532'413	1'415'704	145'464	235	67	0
4.1.4.	M. August François von Finck	5'093'733	3'783'775	1'163'093	145'883	982	150	0
4.1.5.	M. Ian Gallienne	5'093'798	3'671'109	1'276'374	145'716	599	85	0
4.1.6.	M. Cornelius Grupp	5'093'268	4'882'697	12'784	146'059	51'728	615	0
4.1.7.	M. Peter Kalantzis	5'093'652	4'760'349	186'552	145'920	831	231	0
4.1.8.	M. Christopher Kirk	5'093'666	3'828'800	1'117'475	146'588	803	217	0
4.1.9.	M. Gérard Lamarche	5'093'666	3'469'038	1'478'398	145'959	271	217	0
4.1.10.	M. Shelby R. du Pasquier	5'093'668	4'817'201	129'703	146'331	433	215	0
4.2.1.	Election de M. Sergio Marchionne comme Président du Conseil d'administration	5'093'668	3'716'430	1'231'343	145'814	81	215	0
4.3.1.	Election des membres du Comité de Nomination et Rémunération M. August von Finck	5'093'668	3'412'159	1'536'109	145'257	143	215	0
4.3.2.	M. Ian Gallienne	5'093'668	3'600'361	1'347'753	145'455	99	215	0
4.3.3.	M. Shelby R. du Pasquier	5'093'664	4'814'903	132'874	145'113	774	219	0
4.4.	Election de Deloitte SA comme organe de révision	5'093'668	4'893'107	56'057	143'946	558	215	0
4.5.	Election du représentant indépendant (Jeandin & Defacqz, Genève)	5'093'668	4'809'509	40'269	143'635	100'255	215	0
5	Adoption/modification de certaines dispositions des Statuts (cf ci-dessous) Articles 6bis, 6ter, 9, 12(3), 18(2) 23(3)(4), 24bis, 25, 27, 28 29, 30, 31, 32	5'093'668	3'681'126	1'223'826	188'599	117	215	0
6	Capital Social Autorisé: modification de l'article 5 ter des statuts	5'093'668	4'659'634	287'574	146'113	347	215	0
7.1.	Rémunération du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale	5'093'650	4'859'782	84'442	149'142	284	233	0
7.2.	Rémunération fixe de la Direction pour l'année fiscale 2016	5'093'500	4'853'457	88'844	150'641	558	383	0
7.3.	Rémunération variable annuelle de la direction pour l'année fiscale 2014	5'093'556	4'787'847	155'764	149'100	845	327	0
7.4.	Plan d'incitation à long terme à émettre en 2015	5'093'552	4'597'691	346'522	149'232	107	331	0